



### FORMATION OBLIGATOIRE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER OBLIGATION DECRET 2016-173 DU 18 FEVRIER 2016 ALUR

#### Durée

- ▶ 2 jours (14 heures)

#### Planning 2017 :

13-14 avril

14-15 juin

#### Horaires :

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Se présenter ¼ d'heure avant le démarrage

#### Objectifs :

- ▶ Mettre à jour ses connaissances indispensables suite aux réformes et évolutions majeures en matière de transaction immobilière.
- ▶ Appréhender la portée de ces nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.
- ▶ Justifier des compétences indispensables aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

#### Public et prérequis :

- ▶ L'obligation de formation continue pèse sur tous les intermédiaires qu'ils soient titulaires de la carte professionnelle mais aussi sur les négociateurs salariés ou indépendants.

#### Lieu :

- ▶ LONS-LE-SAUNIER

#### Méthode pédagogiques :

- ▶ Alternance théorie/exercices pratiques.

#### L'intervenant :

- ▶ Partenaire expert en conseils et formations en immobilier et bâtiment, qualifié ISQ-OPQF (Qualification des Services Intellectuels), certifié CERTIBAT (OF-2014-02-10)

#### Coût :

- ▶ 550 € HT par stagiaire pour les 2 jours
- ▶ Le coût comprend l'animation et la documentation remise au stagiaire – Frais de repas et d'hébergement non inclus.
- ▶ Les aides au financement - entreprise :  
Plan de formation : transmettre cette proposition à votre OPCA pour étude de l'aide financière  
CPF : transmettre cette proposition à votre OPCA pour étude de l'aide financière
- ▶ Les aides au financement - indépendant :  
Accompagnement AGEFICE – Point relais à la CCI du Jura,  
contact : Catherine GRESSET – [cgresset@jura.cci.fr](mailto:cgresset@jura.cci.fr)  
Tél. : 03 84 86 42 18

## CONTENU

### LES CHANGEMENTS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA TRANSACTION

- Réglementation de l'exercice de la négociation immobilière
- Rappels des principaux textes
- Lois d'information et protection du consommateur (SRU, ALUR...)
- Rappels sur la rédaction de l'avant contrat
- Les nouvelles obligations légales du négociateur immobilier

### LES CHANGEMENTS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA GESTION

- Réglementation de l'exercice de gestion et administration de biens
- Rappels des principaux textes
- Lois d'information et protection du consommateur (SRU, ALUR...)
- Rappels sur les changements en matière de baux locatifs

### LES NOUVELLES OBLIGATIONS LEGALES DU GESTIONNAIRE

### LES SPECIFICITES DE LA COPROPRIETE

### CE QUI VA CHANGER POUR LES PROFESSIONNELS DE LA TRANSACTION ET DE LA GESTION

- La réglementation de l'exercice de la négociation immobilière
- Rappels des principaux textes
- Lois d'information et protection du consommateur
- Rappels sur la rédaction de l'avant contrat
- Les nouvelles obligations légales du négociateur immobilier

### IMMOBILIER : les nouvelles règles du jeu

- Les nouvelles exigences en matière d'urbanisme
- Les critères qualitatifs et réglementaires d'un bâtiment
- Les principaux dispositifs assuranciers

#### Contact :

**Virginie Monnier - EMC Formation**

33, place de la Comédie - 39 000 Lons-le-Saunier

Tél : 03 84 24 15 76 - Fax : 03 84 24 54 62

[vmonnier@jura.cci.fr](mailto:vmonnier@jura.cci.fr) - [www.emc-jura.fr](http://www.emc-jura.fr)

Validité programme : 31/12/17

Offre non contractuelle